

Paudex, le 9 mars 2018

USPI INFO n° 3/2018

Politique : M. Philippe Nantermod a déposé une interpellation demandant au Conseil fédéral s'il entend interrompre le projet de deuxième révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

Le Conseiller national PLR/VS Philippe Nantermod, Président de l'USPI Suisse, a déposé une interpellation 18.3082 portant sur le deuxième projet de deuxième révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), intitulé LAT 2, et rejeté de toute part. Il demande au Conseil fédéral s'il entend interrompre ce projet.

Alors que les effets de la première révision de la LAT ne sont encore pas réellement mesurables, le gouvernement entend introduire de nouvelles dispositions qui ne peuvent pas s'appuyer sur les expériences de cette première révision.

A titre de rappel, ce deuxième projet prévoit toujours des restrictions supplémentaires en matière d'aménagement du territoire en imposant notamment une compensation intégrale des constructions hors des zones à bâtir, une obligation de démolition, et la création de nouvelles zones agricoles spéciales.

En outre, alors que l'article 75 Cst. féd. prévoit que la Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire et que celui-ci incombe aux cantons, cette deuxième révision continue d'octroyer davantage de compétences à la Confédération. A titre d'exemple, les cantons devraient tenir compte, dans le cadre des études de base au plan directeur cantonal, notamment des conceptions et plans sectoriels de la Confédération.

L'USPI Suisse a naturellement fait part de son opposition claire et nette à ce deuxième projet de deuxième révision dans le cadre de la procédure de consultation (cf. USPI INFO n°10/2017). D'ailleurs, suite à la procédure de consultation, ce deuxième projet a été rejeté de toute part. Aussi, M. Nantermod questionne le Conseil fédéral afin de savoir s'il entend interrompre ce processus législatif.

Enfin, la première révision de la LAT freine déjà un certain nombre de projets de constructions. Cette deuxième révision va rajouter des restrictions supplémentaires pour l'économie immobilière qui représente plus de 15 % du PIB suisse et plusieurs centaines de milliers d'emplois. Dans son interpellation, M. Nantermod demande également au Conseil fédéral s'il peut estimer les coûts du processus législatif en cours suite à la première révision de la LAT.

Un communiqué de presse a été adressé à tous les médias romands.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Frédéric Dovat